CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
bca

Actifs pour vous.

Association « ASFODEP »

17 Rue Henri Sellier

79000 NIORT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice : 31 DECEMBRE 2022

Christophe CHAUMONOT – Julien DROCHON
Experts comptables – Commissaires aux comptes

BCA CONSEIL EXPERT
SAS au capital de 200 000 € - RCS NIORT 392 285 565



1 rue Frida Kahlo – 79000 NIORT – Tél : 05 49 77 17 37
2 espace des Chênes Verts – Saint-Martin-Lès-Melle - 79500 MELLE – Tél : 05 49 29 11 01
38 rue des Sables – 85140 ESSARTS EN BOCAGE – Tél : 02 44 51 03 47
www.conseilbca.fr – contact@conseilbca.fr
Retrouvez-nous sur Facebook & LinkedIn



Association ASFODEP

Siège social : 17 Rue Henri Sellier
79000 NIORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Aux Adhérents,

1- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASFODEP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ASFODEP à la fin de cet exercice.

2- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note FAITS SIGNIFICATIFS « Dossiers Compensations financières » de l'annexe concernant les sommes à reverser à la Région.

3- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2022 une somme de 583 383 € au titre de la compensation financière HSP.

Nous nous sommes assurés de la cohérence de la méthode d'évaluation du produit pour l'exercice 2022. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ASFODEP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

6- RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIORT, le 30 mai 2023
Le Commissaire aux comptes
BCA CONSEIL EXPERT, représenté par Christophe CHAUMONOT



asfodep

27/04/2023

Bilan au 31 décembre 2022

Visé par BCA Conseil Expert Commissaire aux Comptes

ACTIF DE BILAN	Brut	Amort. provisions	Net 31/12/22	Net 31/12/21
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences de logiciels	20 267	15 041	5 227	1 787
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Aménagements	352 136	9 350	342 786	3 179
Mobilier de bureau	84 177	56 870	27 307	10 429
Informatique administrative	25 524	6 885	18 639	2 835
Informatique & matériel pédagogique	122 820	104 965	17 855	8 774
Avances et acomptes versés	0	0	0	2772
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Caisse Epargne	100		100	100
Cautions des locaux et prêt	20 942		20 942	1 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**625 966**	**193 111**	**432 856**	**31 076**
CREANCES				
Avances et acomptes versés	2 031	0	2 031	0
Usagers et comptes rattachés	150 360	3 420	146 940	183 651
Produits à recevoir sur conventions	0	0	0	0
Autres produits à recevoir	5 053	0	5 053	8 008
Autres créances (aides apprenties)	0	0	0	2 666
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	427 581	0	427 581	838 336
Caisse	32	0	32	97
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**585 057**	**3 420**	**581 637**	**1 032 758**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	40 775	0	40 775	54 475
TOTAL GENERAL	**1 251 798**	**196 531**	**1 055 267**	**1 118 309**

PASSIF DE BILAN	Net 31/12/22	Net 31/12/21
FONDS PROPRES		
Réserves pour projets associatifs (LCD et LCI)	20 827	20 827
Réserve facultative	344 727	363 902
Report à nouveau	0	0
EXCÉDENT / DÉFICIT	**-19 160**	**-19 175**
Situation nette (sous total)	**346 394**	**365 554**
Fonds dédiés sur subventions	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	**346 394**	**365 554**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	115 683	277 634
Provisions pour charges	46 789	42 303
TOTAL DES PROVISIONS	**162 472**	**319 937**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des étab. crédit	256 284	0
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs de formation	14 265	23 490
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 967	47 889
Dettes fiscales et sociales	154 440	96 195
Dettes sur immobilations et comptes rattachés	0	0
Charges à payer sur conventions de formation	93 825	256 501
Autres dettes	0	0
TOTAL DES DETTES	**545 781**	**424 075**
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	620	8 743
TOTAL GENERAL	**1 055 267**	**1 118 309**

COMPTE DE RESULTAT	2022		2021	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de formation et accompagnement	845 839	Prestations de formation et accompagnement	766 035	+ 10,4%
dont prestations en sous-traitance	*91 370*	*dont prestations en sous-traitance*	*333 949*	- 72,6%
Subventions accompagnement PLIE de Niort	23 972	Subventions formation et accompagnement	21 822	+ 9,9%
Compensation Service Public de Formation (SIEG)	583 383	Compensation Service Public de Formation (SIEG)	491 599	+ 18,7%
Chiffre d'affaires (sous-total)	**1 453 194**	**Chiffre d'affaires (sous-total)**	**1 279 456**	+ 13,6%
Reprise sur provision IFC	42 303	Reprise sur provision IFC	35 006	+ 20,8%
Transferts de charges (AKTO et APICIL)	4 013	Transferts de charges (AKTO)	2 549	+ 57,4%
Utilisation des fonds dédiés	-	Utilisation des fonds dédiés	-	
Cotisations sans contrepartie	560	Cotisations sans contrepartie	565	- 0,9%
Aides de l'Etat sur contrats apprenties	12 750	Aides de l'Etat sur contrats apprenties	7 333	
Autres produits (ICARE et divers)	526	Autres produits	4 912	- 89,3%
Total des produits d'exploitation	**1 513 346**	**Total des produits d'exploitation**	**1 329 821**	+ 13,8%
CHARGES D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de co-traitance (frais de gestion)	-	Achats de co-traitance (frais de gestion)	9 154	
Achats de sous-traitance	152 491	Achats de sous-traitance	141 340	+ 7,9%
Honoraires formation	27 020	Honoraires formation	22 540	+ 19,9%
Autres achats et charges externes	344 781	Autres achats et charges externes	224 747	+ 53,4%
Impôts, taxes et versements assimilés	53 834	Impôts, taxes et versements assimilés	34 484	+ 56,1%
Salaires et traitements	685 867	Salaires et traitements	547 129	+ 25,4%
Charges sociales	230 983	Charges sociales	182 225	+ 26,8%
Dotations aux amortissements	20 484	Dotations aux amortissements	12 123	+ 69,0%
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 420	Dotations aux provisions sur actif circulant	-	
Dotation sur provision IFC	46 789	Dotation sur provision IFC	42 303	+ 10,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges	115 683	Dotations aux provisions pour risques et charges	193 214	- 40,1%
Reports en fonds dédiés	-	Reports en fonds dédiés	-	
Autres charges	13	Autres charges	9	+ 44,4%
Total des charges d'exploitation	1 681 365	Total des charges d'exploitation	1 409 269	+ 19,3%
EXPLOITATION	**- 168 019**	**EXPLOITATION**	**- 79 448**	
PRODUITS FINANCIERS		PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts moratoires	153	Intérêts moratoires	797	- 80,7%
Intérêts sur Livrets	1 989	Intérêts sur Livrets	977	+ 103,6%
Intérêts sur parts sociales CEAPC	1	Intérêts sur parts sociales CEAPC	1	+ 18,2%
Total des produits financiers	2 144	Total des produits financiers	1 775	+ 20,8%
CHARGES FINANCIERES		CHARGES FINANCIERES		
Intérêts de l'emprunt (courus non échus)	471	Intérêts des emprunts	-	
Total des charges financières	471	Total des charges financières	-	
FINANCIER	**1 673**	**FINANCIER**	**1 775**	- 5,8%
COURANT	**- 166 346**	**COURANT**	**- 77 672**	+ 114,2%



COMPTE DE RESULTAT	2022		2021	Variation
PRODUITS EXCEPTIONNELS		PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- sur gestion Retours chèque déjeuner 2021	-	- sur gestion Retours chèque déjeuner 2020	9 352	- 100,0%
- sur gestion Bonus SPRF 2020	5 497			
- sur gestion Solde PRUS 2014	5 333			
- sur opérations en capital	-	- sur opérations en capital	-	
Reprise sur provisions SPRF et HSP 19, 20 et 21	277 634	Reprise sur provisions SPRF 2017 et 2018	107 845	+ 157,4%
Transferts de charges	-	Transferts de charges	-	
Total des produits exceptionnels	288 464	Total des produits exceptionnels	117 197	+ 146,1%
CHARGES EXCEPTIONNELLES		CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- sur gestion - ajustement PLIE FSE	681	- sur gestion - ajustement PLIE FSE	657	
- sur gestion - électricité Bressuire	454	- sur gestion - correction facture	12	
- sur opérations en capital - VNC mise au rebut	-	- sur opérations en capital - VNC mise au rebut	-	
Ajustement SPRF et HSP 19, 20 et 21	140 143	Dotations pour risques SPRF 2017 et 2018	58 030	
Total des charges exceptionnelles	141 278	Total des charges exceptionnelles	58 699	+ 140,7%
EXCEPTIONNEL	**147 186**	**EXCEPTIONNEL**	**58 497**	+ 151,6%
NET	**- 19 160**	**NET**	**- 19 175**	- 0,1%

Total des charges	1 823 114,03		1 467 969,53	+ 24,2%
Total des produits	1 803 954,02		1 448 794,16	+ 24,5%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		Dons en nature		
Prestations en nature	30 485,54	Prestations en nature	59 574,41	- 48,8%
Bénévolat		Bénévolat		
Total des contributions volontaires en nature	30 485,54	Total des contributions volontaires en nature	59 574,41	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	30 485,54	Mises à disposition gratuite de biens	59 574,41	- 48,8%
Prestations en nature		Prestations en nature		
Personnel bénévole		Personnel bénévole		
Total des charges des contributions volontaires en natu	30 485,54	Total des charges des contributions volontaires en natu	59 574,41	

Total général des charges	1 853 599,57		1 527 543,94	+ 21,3%
Total général des produits	1 834 439,56		1 508 368,57	+ 21,6%
Net avec centimes	- 19 160,01		- *19 175,37*	- 0,1%

Visé par BCA Conseil Expert Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

Par ailleurs la présentation des comptes reprend les obligations faites aux organismes de formation (Code du travail, L6352-6 à L6352-9, D6352-16 à D6352-18, R6352-19 à R6352-21 et arrêté du 02 août 1995).

Toutes les immobilisations sont amorties de manière linéaire. Les durées d'amortissement sont de deux ans pour les logiciels, trois ans pour le matériel informatique, cinq ans pour les matériels pédagogiques, mobiliers et matériels de bureau et de dix ans pour les aménagements.

INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES INDUITS PAR L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT ANC N°2018-06

Concernant :

La comptabilisation des cotisations : les cotisations versées à l'asfodep (personnes morales ou personnes physiques) sont toutes sans contrepartie. Elles sont donc regroupées sur le même libellé au compte de résultat.

L'utilisation des fonds dédiés liés aux biens amortissables : aucun fonds dédié aux bien amortissables n'est comptabilisé.

Les règles de transfert d'un fond dédié d'un projet finalisé à un autre sur accord du tiers financeur : aucun transfert d'un fond dédié d'un projet finalisé à un autre sur accord du tiers financeur.

L'impact du changement de méthode et des postes concernés sur les subventions d'investissement : aucune subvention d'investissement n'est comptabilisée.

Les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des Contributions Volontaires en Nature : seuls les locaux mis à disposition font l'objet d'une valorisation établie par le propriétaire et comptabilisée par exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Mise à disposition par la Ville de Niort de locaux du Centre Du Guesclin selon convention

Valeur du 01/01 au 30/06/2022 communiquée par la Ville de Niort	30 485,54

SITUATION FISCALE

L'Association n'est pas assujettie à l'impôt (TVA, impôt sur les sociétés et CET).
Pour ses nouveaux locaux du 17 rue Henri Sellier à Niort, l'Association devient assujettie à la taxe foncière.

DÉTAIL DU PROJET ASSOCIATIF ET DE SON FINANCEMENT

L'Association est un organisme de formation pour salariés, demandeurs d'emploi et aide à l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficulté.
Elle a un projet associatif autour de la lutte contre les discriminations à l'emploi et la promotion de l'égalité de traitement, créé par l'Assemblée Générale 2005 statuant sur les comptes 2004.
Un second projet associatif de lutte contre l'illettrisme a été créé par l'Assemblée Générale 2017.
Les financements et ressources qu'elle reçoit proviennent :
- des cotisations de ses Membres.
- de prestations de services pour des entreprises et des commanditaires publics d'appel d'offres
- de services d'intérêt économique général (SIEG) pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine
- de subventions publiques versées en contrepartie de prestations pour le compte :
  - *de la Communauté d'Agglomération du Niortais,*
  - *de la Région Nouvelle-Aquitaine,*
  - *du Conseil Départemental des Deux-Sèvres*
  - *du Fonds Social Européen*
  - *de l'État pour l'intégration des migrants et l'accès à la nationalité française*



FAITS SIGNIFICATIFS

Dossiers Compensations financières

Les compensations financières Service Public Régional de Formation (SPRF) 2019 et 2020 et Habilitations de Service Public (HSP) Qualification et Socle de Compétences 2020 et 2021 ont fait l'objet d'une instruction et d'un débat contradictoire avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Elles ont pu être soldées au cours de l'exercice 2022.

Le trop-versé par la Région fait l'objet d'un échéancier de remboursement entre mars 2023 et février 2024.

Cette expérience nous a conduit à provisionner par prudence les compensations des Habilitations de Service Public (HSP) Qualification et Socle de Compétences 2022 à hauteur de 20 % des montants demandés.

Le détail des provisions se situe page 5 de ce document.

Fonds dédiés

Au cours de l'exercice 2022, il n'y a aucune opération sur les fonds dédiés à déclarer.

Notes sur le personnel

Les engagements liés aux indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite ont été évalués à la date de clôture des comptes. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice.

Le montant de l'indemnité déterminé prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date de départ à la retraite et elle repose sur les critères suivants :

- départ à l'initiative du salarié à 65 ans
- calcul selon la méthode rétrospective prorata temporis
- progression des salaires : 2 %
- taux de rotation du personnel : 2 %
- taux de charges patronales cadres : 54,98 % et non cadres : 52 %
- table de mortalité TV88/90
- convention collective : organisme de formation.

Le montant estimé est de 46 789 €, enregistré en compte de provision pour indemnité de fin de carrière en 2022.
Le montant en provision était de 42 303 € en 2021. Sur l'exercice 2022, il a été comptabilisé une dotation sur provision pour 46 789 € et une reprise sur provision de 42 303 €.

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	15 205,65	5 061,60	-	20 267,25
Logiciels	1 604,46			1 604,46
Logiciels pédagogiques	13 391,19	5 061,60		18 452,79
Brevet Valeurêka	210,00			210,00
Immobilisations corporelles	293 375,16	405 378,58	114 096,39	584 657,35
Aménagements et installations	101 185,70		97 674,64	3 511,06
Aménagements 17 rue HS	-	348 624,94		348 624,94
Mobilier de bureau	71 117,61	20 341,89	7 282,46	84 177,04
Informatique administrative	14 459,11	18 456,66	7 391,45	25 524,32
Matériel pédagogique	2 156,40		1 747,84	408,56
Informatique pédagogique	104 456,34	17 955,09		122 411,43
Immobilisations financières	1 300,00	19 741,67	-	21 041,67
Titres	100,00			100,00
Dépôts versés	1 200,00			1 200,00
Dépôt garantie 17 rue HS		14 666,67		
Caution Prêt		5 075,00		5 075,00
TOTAL GÉNÉRAL	**309 880,81**	**430 181,85**	**114 096,39**	**625 966,27**

Tableau des mouvements des amortissements

	Début exercice	Sorties	Dotations	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	13 419,00	-	1 621,62	15 040,62
Logiciels	1 604,46	-	-	1 604,46
Logiciels pédagogiques	11 814,54	-	1 621,62	13 436,16
Immobilisations corporelles	268 157,87	110 917,19	20 829,25	178 069,93
Aménagements et installations	98 006,50	94 495,44		3 511,06
Aménagements 17 rue HS			5 838,80	5 838,80
Mobilier de bureau	60 688,39	7 282,46	3 463,81	56 869,74
Informatique administrative	11 623,96	7 391,45	2 652,51	6 885,02
Matériel pédagogique	2 156,40	1 747,84		408,56
Informatique pédagogique	95 682,62		8 874,13	104 556,75
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres	-	-	-	-
Dépôts versés	-	-	-	-
Dépôt garantie 17 rue HS	-	-	-	-
Caution Prêt	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**281 576,87**	**110 917,19**	**22 450,87**	**193 110,55**

PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provision risque SPRF 2019	33 800,00		33 800,00	-
Provision risque SPRF 2020	13 005,00		13 005,00	-
Provision risque HSPQ 2020	30 115,26		30 115,26	-
Provision risque HSPQ 2021	116 882,00		116 882,00	-
Provision risque HSPQ 2022	-	40 416,00		40 416,00
Provision risque HSPS 2020	28 654,17		28 654,17	-
Provision risque HSPS 2021	55 178,00		55 178,00	-
Provision risque HSPS 2022	-	75 267,00		75 267,00
Provision retraite	42 303,00	46 789,00	42 303,00	46 789,00
Autres provisions pour charges	-	-	-	-
Provision pour dépréciation	-	3 420,00	-	3 420,00
TOTAL GÉNÉRAL	**319 937,43**	**165 892,00**	**319 937,43**	**165 892,00**



Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION

Charges constatées d'avance

Abonnements	668,00
Adhésions	90,00
Maintenance informatique et logiciels	655,20
Cartes et chèques déjeuner	38 395,93
Locations	966,02
TOTAL GÉNÉRAL	**40 775,15**

Produits constatés d'avance

Tests Motiva - Convention Niort Agglo	620,00
TOTAL GÉNÉRAL	**620,00**

Charges à payer

Dettes provisionnées pour congés à payer	66 745,89
Charges sociales sur congés à payer	30 667,27
Avance État DRETS (Français & Citoyenneté)	30 000,00
Compensation SPRF 2019 et 2020	80 654,60
Compensation HSPQ 2020	48 694,89
Compensation HSPQ 2021	9 134,83
Compensation HSPS 2020	36 176,65
Compensation HSPS 2021	44 086,20
TOTAL GÉNÉRAL	**346 160,33**

Produits à recevoir

Adhésions 2022	15,00
TOTAL GÉNÉRAL	**15,00**

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

		Échéances	
CRÉANCES	montant brut	jusqu'à un an	à plus d'un an
Créances usagers	148 971	148 971	-
Avances versées	-	-	-
Autres créances	5 053	5 053	-
TOTAL	**154 024**	**154 024**	**-**
DETTES	montant brut	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	256 284	25 608	230 676
Avances reçues sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs	14 265	14 265	-
Dettes sociales et fiscales	154 440	154 440	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-
Autres dettes	93 825	72 265	21 560
TOTAL	**518 814**	**266 578**	**252 236**



VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	à l'ouverture	affectation du résultat
Fonds propres sans droit de reprise	-	
Fonds propres avec droit de reprise	20 827,00	
Écarts de réévaluation	-	
Réserves	328 140,35	35 761,69
Report à nouveau	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	- 19 175,37	19 175,37
Situation nette	**329 791,98**	**54 937,06**
Fonds propres consomptibles	-	
Subventions d'investissement	-	
Provisions réglementées	-	
TOTAL	**329 791,98**	**54 937,06**



Variation des fonds propres	augmentation	diminution ou consommation	à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			-
Fonds propres avec droit de reprise			20 827,00
Écarts de réévaluation			-
Réserves			363 902,04
Report à nouveau			-
Excédent ou déficit de l'exercice	- 19 175,37		- 19 175,37
Situation nette	**- 19 175,37**	**-**	**365 553,67**
Fonds propres consomptibles			-
Subventions d'investissement			-
Provisions réglementées			-
TOTAL	**- 19 175,37**	**-**	**365 553,67**

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

SUBVENTIONS REÇUES

Subventions de fonctionnement

Provenance	Éléments concernés	Montant
CAN (Contrat de Ville)	Accompagnement PLIE du Niortais	3 250,00
CAN (Contrat de Ville)	Tests psycho-techniques pour PLIE du Niortais	2 790,00
Conseil Départemental 79	Accompagnement PLIE du Niortais	6 000,00
Fonds Social Européen	Accompagnement PLIE du Niortais	11 932,40
Région Nouvelle-Aquitaine	Compensation Habilitation de Service Public Qualification	202 915,00
Région Nouvelle-Aquitaine	Compensation Habilitation de Service Public Socle de Compétences	380 468,00
TOTAL GÉNÉRAL		**607 355,40**

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESSOURCES

Actions de formation (hors subventions et compensation)	845 839
Subvention d'exploitation	23 972
Compensation financière de Services d'Intérêt Économique Général (SIEG)	583 383
Aides de l'Etat salaires des apprenties	12 750
Remboursement formation AKTO	1 120
Remboursement prévoyance APICIL	2 893
Prestations ICARE CRFH	500
Cotisations des adhérents	560
Produits divers de gestion courante	26
TOTAL GÉNÉRAL	**1 471 043**



ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ORGANISME

	Montant (2022)		Montant (2021)	
Origine des fonds	en K€	en %	en K€	en %
I. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	25	2%	15	1%
Communauté Agglo Niort		0%		0%
Ville de Niort	-	0%		0%
État, collectivités locales, ...		0%		0%
Entreprises : via OPCO, ...		0%		0%
Particuliers	36	2%	32	3%
Sous-Total I	61	4%	47	4%
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	12	1%	12	1%
État	634	44%	583	46%
Régions	723	50%	627	49%
Niort Agglo	6	0%	4	0%
Ville de Niort		0%		0%
Conseil départemental 79	21	1%	6	0%
Autres collectivités territoriales		0%		0%
Sous-Total II	1 396	96%	1 232	96%
III. Autres				
Autres organismes de formation		0%		0%
Autres ressources		0%		0%
Sous-Total III		0%		0%
Total des ressources	**1 457**	**100%**	**1 279**	**100%**

DÉCOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITÉ

	2022		2021	
Finalité des actions	en K€	en %	en K€	en %
Certification	212	15%	162	13%
Perfectionnement	1 043	72%	1 038	81%
Orientation-accompagnement	202	14%	79	6%
Total	**1 457**	**100%**	**1 279**	**100%**

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issus de	à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation	
			Montant global	dont remboursements
Subventions d'exploitation	-			
Contributions financières d'autres organismes	-			
Ressources liées à la générosité du public	-			
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Variation des fonds dédiés issus de	Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation		-	
Contributions financières d'autres organismes		-	
Ressources liées à la générosité du public		-	
Total	**-**	**-**	**-**

CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE

		Volumes financiers		
Libellé	Origine	Montant 2022	Ss- Co-traitance	Solde
Socle de Compétences	Région	380 468	139 621	240 847
				-
	Total	380 468	139 621	240 847

CONVENTIONS DE CO-TRAITANCE

		Volumes financiers		
Libellé	Origine	Montant 2022	Ss- Co-traitance	Solde
				-
				-
	Total	-	-	-

Visé par BCA Conseil Expert
bca+
Commissaire aux Comptes

VENTILATION DU RESULTAT

Insuffisance d'Exploitation		- 168 019,41	877%
Excédent Financier		1 672,98	-9%
Insuffisance Courante		- 166 346,43	868%
	Produits Exceptionnels		
	Ajustement SPRF 2020	5 496,56	
	Ajustement PRUS	5 333,00	
	Reprise de provisions SPRF	46 805,00	
	Reprise de provisions HSPQ	146 997,26	
	Reprise de provisions HSPS	83 832,17	
	Charges Exceptionnelles		
	Ajustement Plie FSE	681,42	
	Avis sommes à payer SPRF	11 488,47	
	Avis sommes à payer HSPQ	58 090,08	
	Avis sommes à payer HSPS	70 563,72	
	Régularisation facture 2021	453,88	
Excédent exceptionnel		147 186,42	-768%
Insuffisance nette		- 19 160,01	100%

GARANTIE DES DETTES

Aucune caution personnelle des dirigeants
Aucune garantie accordée par les collectivités territoriales

COMPLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune avance et aucun crédit alloué aux dirigeants
Aucune contribution volontaire
Aucune caution, aval ou garantie donnée
Aucune sûreté réelle consentie (hypothèques et nantissement)
Aucune réévaluation

DONNEES SOCIALES AU 31 DECEMBRE

Effectif moyen	21,46
Indemnités de fin de carrière (prévisions)	46 789 €

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant total TTC des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice	4 583,00

Fait à Niort, le 27 avril 2023

La Présidente
Florence VILLES

Le Trésorier
Gilles FORGET

Association ASFODEP

Siège social : 17 Rue Henri Sellier

79000 NIORT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à NIORT, le 30 mai 2023
Le Commissaire aux comptes
BCA CONSEIL EXPERT, représenté par Christophe CHAUMONOT

